

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **OISSEL** (Département de la Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AI numéros 1269, 1097, 614, 615, 616, 617, 618, 619 et 620 pour une contenance totale de 7 511 m<sup>2</sup>.

POS/PLU : PLU zone UA

PROJET : Acquisition et portage foncier dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. Il est prévu un projet d'habitat (environ 30 logements individuels groupés/accession). Densité : 30 logements/ha – Mixité : 20% de LLS

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **Du 13 décembre 2018 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Commune de OISSEL**

ÉVALUATION DOMANIALE : **Le 08/06/2017 – 396.200 € (Avis des domaines du 8 juin 2017 en cours d'actualisation : 50€/m<sup>2</sup> + 5,5 % environ et arrondi de frais notariés)**

IMPUTATION : **Compte n° 900 069 – OISSEL « RUE DEHAIS »**  
**Enveloppe projet : 396 200 €**

ROUEN le 07 janvier 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

14 JAN. 2019

Dominique LEPETIT